



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2022/006

L'an deux mille vingt deux et le ving-deux février à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents: Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Pascale DOMEK, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote:

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA
Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS donne procuration à Monsieur Érald GAST
Madame Anne-Marie CLÉRGUE donne procuration à Madame Chantal BLAZY
Madame Joëlle DANÉY donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMEK
Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Étaient absents : Madame Marie PHILLIPPON

Secrétaire de séance : Monsieur Erald GAST

Date de convocation : 16 février 2022

Objet : Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

-2021/178 Contrat de prêt auprès de la Caisse Epargne pour le financement d'investissements.

Du n° 2021/179 au n° 2021/202 délibérations du conseil municipal du 15 décembre 2021.

Du n° 2022/001 au n° 2022/003 délibérations du conseil municipal du 25 janvier 2022.

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2020/155 en date du 29 octobre 2020, par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat d'un certain nombre de ses compétences, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il indique que dans ce cadre il convient de lui donner acte des décisions municipales numérotées 2021/178 dont l'objet est le suivant :

-Contrat de prêt auprès de la Caisse Epargne pour le financement d'investissements.

Ainsi que les délibérations n° 2021/179 au n°2021/202 du Conseil Municipal du 15 décembre 2021 et les délibérations n° 2022/001 au n° 2022/003 du conseil municipal du 25 janvier 2022.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oui l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
prend acte à la majorité des suffrages exprimés (28 voix POUR)

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions municipales numérotées : 2021/178, qu'il a pris dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal par délibération n°2020/155 en date du 29 octobre 2020, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **RAPPELLE** que les actes numérotés 2021/179 au n°2021/202 concernent les délibérations du Conseil Municipal du 15 novembre 2021, et les actes numérotés 2022/001 au n°2022/003 concernent le conseil municipal du 25 janvier 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

